Département du Doubs Arrondissement de Besançon Canton de Besançon V

COMMUNE DE GENNES

Nombre de Conseillers: En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 11

Date de convocation : 03/12/2022

Date d'affichage : 05/12/2022

PROCES-VERBAL

Le huit décembre deux mille vingt-deux à 20 heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Jérôme VILLEQUEZ, Jean SIMONDON.

Membres excusés : Céline HIRCHI

Isabelle HOCQUEMILLER procuration à Ludovic JEUNOT Jean-Michel LHOMMEE, procuration à Jean SIMONDON

Laurent ROPERS

Agnès SANCEY-FOURNEROT, procuration à Anne-Sophie PARRIAUX

Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

- Questions budgétaires : ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Ecole:

- Effectifs, perspectives pour la rentrée de septembre 2023 et les suivantes
- Recrutement pour remplacement sur un poste d'agent polyvalent
- Organisation du périscolaire à partir de janvier 2023
- Classe de neige de février
- Accès à l'école et sécurisation
- Accueil des familles ukrainiennes : point de la situation
- Convention Territoriale Globale Enfance et Jeunesse 2022-2026 avec la CAF et GBM
- Natura 2000 : projet d'extension du site « moyenne vallée du Doubs »
- Rapports sur le Prix et la Qualité de Service Eau et Assainissement 2021 (RPQS)
- Questions relatives à l'énergie : évolution des tarifs EDF, horaires d'extinction de l'éclairage public, illuminations de Noël, bâtiments publics,
- Forêt -bois:
- Achat d'une parcelle de forêt
- Vente de bois de chauffage sur coupe complémentaire
- **Projets d'installation** d'un distributeur automatique de pizzas et d'un distributeur automatique de pain : emplacements, aspects techniques, droits de place....
- Intercommunalité: travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- Commissions municipales et groupes-projets : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner
- Questions diverses

> Délibération n°221201 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

Les membres du Conseil municipal présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022.

> Délibération n°221202 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier des crédits sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2023, des crédits d'investissement sur le Budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Budget principal:

Compte 21312 : bâtiments scolaires :

Compte 2135 installations générales agencement aménagements :

Compte 21568 autre matériel et outillage

Compte 2183 : matériel de bureau et informatique

Total:

2 000 € (8400 € au BP 2022)

8 000 € (32 352 € au BP 2022)

1 000 € (4900 € au BP 2022)

1500 € (6000 € au BP 2022)

12 500 € (51 552 € au BP 2022)

Budgets annexes : sans objet

> Ecole et périscolaire :

Effectifs, perspectives pour la rentrée de septembre 2023 et les suivantes

Le 22 novembre dernier, la municipalité a rencontré les délégués de parents d'élèves et les maîtresses afin de faire un point sur les effectifs scolaires pour la rentrée prochaine (septembre 2023/2024)

L'école compterait en septembre 46 enfants, en comptant les naissances 2020, les arrivées connues à ce jour et les départs des 10 CM2 au collège.

L'inspection d'Académie souhaite connaître les effectifs (projection) 2 fois dans l'année : en janvier 2023 et en juin 2023. Si les effectifs n'atteignent pas 53 élèves, l'inspection d'Académie étudiera alors la fermeture d'une classe. Si une fermeture de classe est signifiée en janvier au vu des prévisions d'effectifs, cette décision peut être infléchie si au final les effectifs atteignent les 53 élèves en juin.

Aussi, la commune effectue un état des lieux des possibles arrivées, et incitera les familles souhaitant inscrire leurs enfants à ne pas attendre le mois de mai pour le faire.

• Recrutement pour remplacement sur un poste d'agent polyvalent Une offre d'emploi a été publiée pour le remplacement de Madame Tramaux, agent technique polyvalent, qui quittera son poste définitivement au 1^{er} janvier.

Information postérieure à la séance : Madame Zoé Demondion, déjà employée précédemment en remplacement sur ce poste, reprendra cette activité au 1^{er} janvier.

> Délibération n°221203 : Organisation du périscolaire

A l'issue de la présentation par l'adjointe aux questions scolaires de la situation en matière d'organisation des activités périscolaires, notamment des difficultés liées à l'absence de personnel, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner une suite favorable à la proposition de contrat de prestation de l'association « les Francas du Doubs » pour un accompagnement sur l'encadrement de la cantine et des activités périscolaires du jeudi après-midi, pour la période de janvier à juin 2023.

Le Conseil municipal charge l'adjointe et le maire de conduire tous échanges à ce sujet avec les Francas et de conclure le contrat de prestation

Délibération n°221204 : Classe de neige

Les membres du Conseil municipal présents et représentés approuvent à l'unanimité la proposition de soutien financier à l'organisation d'une classe de neige à Chaux Neuve en février 2023 pour les classes de CP, CE et CM. Ce soutien prendra la forme d'une subvention à la coopérative scolaire, à hauteur de 30 € par enfant, soit une dépense prévisionnelle de 1200 € pour 40 enfants.

Accès à l'école et sécurisation

Une présentation a été faite aux institutrices et parents d'élèves des derniers plans de GBM sur ce projet. les plans sont également présentés au conseil municipal.

Le projet convient parfaitement dans son ensemble mais quelques points restent à améliorer ou à confirmer :

- Suppression de l'espace vert prévu devant le parvis de l'école primaire pour laisser plus de place aux piétons
- Les places de parking vers la chaufferie seront réalisées à minima (pas d'enrobé, pas de marquage... juste un peu de tout-venant pour faire propre)

La commune de Gennes donne son accord à GBM pour la suite des études et une programmation des travaux si possible pour 2023.

Cour d'école : La pose de la barrière et du portail pour fermer la cour de l'école primaire est achevée ... à la grande joie des institutrices.

Eléments présentés par Anne-Sophie Parriaux

> Accueil des familles ukrainiennes : point de la situation

L'accueil des deux familles ukrainiennes se poursuit, merci à leurs logeurs et aux bénévoles du CCAS et de la commune qui les entourent et les aident. L'une des deux familles envisage de rester en France de façon pérenne, tandis que l'autre famille formule le souhait de retourner en Ukraine dès que la situation le permettra.

Eléments présentés par Dominique Henry

Merci également aux donateurs, particuliers et associations, qui nous ont permis de collecter la somme de 1800 € pour aider les familles.

L'appel aux dons se poursuit. Merci d'établir vos chèques au nom du TRESOR PUBLIC SGC BESANCON, avec en référence jointe (sur l'enveloppe ou à l'intérieur) la mention « Gennes Ukraine Solidarité »

A remettre en mairie, au secrétariat ou dans la boîte aux lettres.

Rappel : ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66%. Des reçus sont établis pour permettre la défiscalisation

> Délibération n°221205 : Convention territoriale globale

<u>Résumé</u>: La signature de la CTG à l'échelle intercommunale devient la condition pour la reconduction et le maintien des dispositifs existants, et le développement d'actions nouvelles entre la Caf et les communes.

Signature de la convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales du Doubs, Grand Besançon Métropole, chacune des 68 communes qui composent la communauté urbaine et les groupements de communes ou syndicats intercommunaux qui détiennent les compétences enfance et jeunesse. Son déploiement est inscrit dans le projet de la Caf et va conditionner le maintien de ses financements (notamment dans le cadre des CEJ) et le développement d'actions et de nouvelles bonifications financières correspondantes, en partenariat avec les communes.

La formalisation de la CTG à l'échelle intercommunale répond à la demande de la Caf. Cet échelon territorial permet d'analyser de façon cohérente les besoins des familles et les réponses à leur apporter. La CTG aura donc comme objectif à la fois de conforter les actions existantes (maintien des contractualisations en cours) et de faire ressortir les opportunités de développement de nouvelles actions.

La CTG ne génère aucun transfert de compétence entre les collectivités. C'est la raison pour laquelle cette CTG comporte :

- le diagnostic social de territoire et les besoins relatifs aux cinq thématiques retenues (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale) qui fait apparaître les actions actuellement contractualisées entre la Caf et les communes ou leurs groupements;
- l'identification des principaux enjeux se rapportant aux thématiques choisies ;
- les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation ;
- la liste des conventionnements en cours et qui seront, (dans la logique de la CTG), poursuivis au cours de ces prochaines années ;
- la liste des pistes de travail identifiées par les cosignataires.

En revanche, elle ne comporte pas de plan d'actions, qu'il appartiendra aux communes ou groupements de communes ou syndicats intercommunaux, au titre de leur(s) compétence(s), de définir et de mettre en œuvre avec la Caf.

Afin de conserver les financements alloués par la Caf aux dispositifs, actions et équipements cofinancés par les communes implantées sur le territoire, la CTG doit être signée, dans les plus brefs délais, par GBM, les 68 communes et la Caf du Doubs à compter de décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale
- d'autoriser le Maire à signer la convention annexée et tous les documents s'y rapportant.

Natura 2000 : projet d'extension du site « moyenne vallée du Doubs »

Une présentation est faite en séance du projet d'extension du périmètre de la zone Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs ». Il s'agirait du prolongement de la Moyenne Vallée du Doubs jusqu'à Blussangeaux et Saint-Vit, respectivement en amont et en aval du périmètre actuel, et d'une extension sur le plateau, qui concerne Gennes et les communes voisines.

Natura 2000 est une politique européenne de conservation de la nature, appuyée sur deux directives, « oiseaux » et « habitats faune flore ». L'objectif est d'enrayer l'érosion de la biodiversité européenne tout en tenant compte des activités humaines sur les territoires.

Pour cela un réseau de sites naturels a été identifié pour la richesse et la fragilité de la faune, de la flore et des habitats naturels qu'ils abritent.

Il ne s'agit pas de secteurs sanctuarisés mais au contraire de secteurs compatibles avec l'activité et l'habitat humains, où peuvent être conduites des opérations avec l'aide financière de l'Union Européenne.

Ces sites Natura 2000 couvrent 18% du territoire européen et 13% du territoire français. Pour Gennes, la zone actuelle représente 266 ha de forêt soit 37% du territoire, et le projet d'extension porterait le site à 375 ha, soit 52% du territoire.

Aucune décision n'est à prendre à ce stade, mais la commune devra étudier ce projet d'extension, en concertation avec les communes voisines et les acteurs plus particulièrement concernés, notamment les agriculteurs et les divers usagers de la forêt. Il s'agira de peser le pour et le contre, et d'émettre des propositions qui pourront modifier ce projet d'extension sur la commune.

Le projet sera ensuite soumis à enquête publique, pour une adoption prévue fin 2023.

> Délibération n°221206 : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2021

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2021, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 3 octobre 2022, ont été adoptés à l'unanimité. La CCSPL, réunie le 16 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de GENNES pour l'année 2021.

> Questions relatives à l'énergie

Notre commune est confrontée comme les autres à la hausse des coûts de l'énergie. Mais deux éléments importants atténuent heureusement pour nous les effets de cette hausse :

- évolution des tarifs EDF: la dimension de la commune (moins de 10 salariés et moins de 2M€ de budget) nous permet de revenir en tarif réglementé, en choisissant de sortir des conditions du contrat précédemment conclu via GBM. C'est ce que nous avons fait. La hausse de tarif 2023 devrait ainsi se trouver limitée à environ 15%, au lieu d'une évolution prévisionnelle beaucoup plus forte.
- les deux chaufferies bois à plaquettes forestières représentent un atout décisif d'économie de chauffage, outre leur intérêt écologique. Rappelons qu'est ainsi assuré le chauffage des deux écoles, de la salle vers l'église, de l'atelier municipal et de l'ensemble de l'Espace de la Combe d'Argent.

Le seul bâtiment public chauffé à l'électricité reste ainsi la mairie, qui représente une dépense modeste. De plus le radiateur du secrétariat a été remplacé par un dispositif programmable, plus économe. Et le seul bâtiment chauffé au fuel reste l'église.

Les illuminations de Noël ont été maintenues, de façon modérée, et ne représentent pas une consommation importante.

Enfin une réflexion est conduite avec GBM pour étendre l'horaire d'extinction de l'éclairage public de 5h à 6h du matin. La décision formelle sera à prendre lors d'un prochain Conseil municipal.

> Délibération n°221207 : Achat de parcelles de forêt

Le maire rappelle au Conseil municipal les démarches engagées pour proposer à l'ONF l'inscription en régime forestier de nouvelles surfaces forestières en compensation de la demande de distraction du régime forestier de la parcelle AB 203, cette parcelle classée au PLU en zone AU1 et actuellement en état de forêt étant destinée à être urbanisée.

Il rappelle les opérations d'acquisitions de parcelles forestières et de demandes d'inscription de ces parcelles en régime forestier déjà conduites en ce sens, opérations décidées par délibérations successives des 26 août 2021, 2 décembre 2021, 10 mars 2022 et 25 juin 2022.

Ces opérations ont conduit, par arrêté préfectoral du 21 avril 2022, à une autorisation de distraction partielle du régime forestier, pour l'essentiel de la parcelle AB203 (16 150 m2 sur un total de 21 498 m2), mais pas la totalité. En accord avec l'ONF, il reste nécessaire de proposer des surfaces complémentaires afin de constituer des ilots forestiers exploitables dans de bonnes conditions.

Pour ces raisons, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition de deux parcelles forestières situées aux Landes, appartenant à l'indivision de succession de Madame Huguette Girod :

- parcelle B35 pour une contenance de 3350 m2
- parcelle B103 pour une contenance de 1518 m2

Le prix d'achat sera établi par référence aux estimations proposées par l'ONF, et en négociation avec les vendeurs.

Le maire est chargé de toutes démarches et signatures nécessaires à ces acquisitions et à leur demande d'inscription en régime forestier

Délibération n° 221208 : Distributeur automatique de pizzas, droit de place

Lors de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2022, les membres du Conseil municipal, saisis de la proposition d'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur le parking de la salle polyvalente par Mr Frédéric Chognard, artisan pâtissier, avaient majoritairement décidé de donner suite à cette proposition, et chargé M Jeunot et M Simondon de rencontrer Mr Chognard pour en fixer les conditions pratiques, et de conclure avec lui les accords nécessaires.

Il convient aujourd'hui de fixer un droit de place pour cette installation.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de fixer ce droit de place à 50 € par mois.

> Délibération n° 221209 : Distributeur automatique de pain et viennoiseries, droit de place

Les membres du Conseil municipal ont reçu par mail avant la séance une proposition d'installation d'un distributeur automatique de pain et viennoiseries sur le parking de la salle polyvalente par un artisan boulanger, Mr Tyrode. Cette proposition est débattue en séance.

Il convient le cas échéant de fixer un droit de place pour cette installation.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de donner une suite favorable à cette installation, et de fixer le droit de place à 20 € par mois. Le dispositif sera installé à proximité immédiate du distributeur de pizzas visé par la délibération précédente n° 221207.

Les délibérations n°221201 à n°221209 ont été examinées au cours de cette séance.

> Intercommunalité : travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 24 octobre : visite à Gennes, avec GBM, des installations de chaufferies bois par plusieurs communes intéressées par un projet, a
- 5 novembre : AG de l'association des maires ruraux du Doubs (salle polyvalente Gennes). Thème : « femmes élues en milieu rural »
- 7 novembre : rencontre avec la CAF sur la petite enfance
- 9 novembre : GBM Conseil communautaire
- 10 novembre : GBM secteur plateau eau-assainissement
- 10 novembre : conférence Energie (Jancovici) avec l'association des maires ruraux
- 10 novembre : SCOT Conseil syndical
- 15 novembre : rencontre GBM et entreprises pour le projet de zone artisanale
- 15 novembre : projet cynégétique 2023-2026, fédération de chasse à Gonsans
- 16 novembre : syndicat du marais
- 18 novembre : réception des travaux du stade de foot de Gennes (Sivu Sages)
- 21 novembre : GBM secteur plateau voirie
- 23 novembre : GBM commission des finances
- 25 novembre : Gendarmes (Saône), échanges sur la cybercriminalité
- 26 novembre : Pompiers, cérémonie de la Sainte Barbe (Saône)
- 28 novembre : Gendarmes, plan de réorganisation des brigades
- 29 novembre : gendarmes (mairie), évolution des référents locaux
- 29 novembre : Sivu Sages conseil syndical
- 29 novembre : GBM assises communautaires
- 30 novembre : conférence des maires (Thoraise)
- 6 décembre : Natura 2000, projet d'extension de la zone
- 7 décembre : syndicat du marais
- 8 décembre : secréatires de mairie préfecture sur M57
- 8 décembre : Arcier comité de pilotage du plan d'action 2023-26
- Commissions municipales et groupes-projets : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

• Travaux, voirie

Zone artisanale

Réunion le 15 novembre pour présentation de l'architecte retenu et les acteurs de GBM.

Discussion avec les entreprises Geniferson et Tisserant pour connaître leurs besoins en surface de terrain, de parking. La commune de Gennes propose l'utilisation possible du parking de la salle polyvalente pour une partie des voitures des salariés des deux entreprises. Cela éviterait de réaliser trop de parking et trop de surfaces en enrobé comme l'exige le PLU.

La commune de Gennes demande que soit étudiée la possibilité de réserver une surface pour un possible commerce de proximité et que soit également pris en compte l'aspect qualitatif de l'entrée de Ville dans le projet.

Une prochaine réunion est prévue le 13 décembre avec GBM et l'architecte pour une première présentation de la zone et de son fonctionnement général.

Travaux pour la fermeture de l'espace sous la mairie

Un groupe de travail est formé pour étudier ce projet de création d'un espace de convivialité et d'échange dans le volume lavoir sous la mairie.

Terrain de football - SIVU SAGES:

Les travaux de remplacement du revêtement du terrain de foot sont achevés, avec une réception des travaux le 18 novembre. L'activité a repris, à la satisfaction de tous, sur un très beau terrain. Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée

Vie culturelle et associative

La cantine intergénérationnelle fonctionne tous les jeudis depuis le 17 novembre. Un groupe régulier de retraités y participe. Le repas pris en commun se déroule dans une très bonne ambiance, et les discussions vont bon train. Après le départ des enfants, les anciens passent un moment convivial autour d'un café. Vous pouvez vous inscrire en téléphonant à la mairie, au plus tard le lundi matin avant 10 heures.

Le mardi 6 décembre <u>un apéro littéraire</u> a eu lieu à la bibliothèque, réunissant une quinzaine de personnes. Moment très riche d'échange de lectures (romans très divers, biographies), où chacun a pu présenter un livre qui lui tient à cœur, ou simplement écouter et trouver des idées de lecture. Un nouveau rendez-vous sera programmé début 2023

<u>Dimanche 11 décembre</u> nous avons accueilli, dans le cadre du Grand 8, la compagnie Dérivation qui a proposé un <u>spectacle familial revisité sur Le Petit Chaperon Rouge.</u> Une nouvelle façon de voir ce conte intemporel pour les 120 spectateurs présents. Avant le spectacle, les enfants ont eu droit à un goûter, et ils ont pu feuilleter des livres proposant des versions différentes du conte. Un moment d'échanges a été proposé par les acteurs après le spectacle, au cours duquel les enfants ont exprimé leurs ressentis, leurs questionnements. Un moment bien apprécié.

Eléments présentés par Dominique Henry

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		JEm.